

Besoin d'aide pour vos démarches administratives et numériques du quotidien ?



PROCHE DE VOUS,

PROCHE DE CHEZ VOUS

Les agents France services vous accueillent et vous accompagnent pour toutes vos démarches du quotidien.

> Je prépare mon rendez-vous

Dates et horaires de Rendez-vous

.....
.....
.....

Pour que mon rendez-vous soit efficace

- Codes et identifiants (messagerie, sites administratifs...)
- Justificatifs de domicile (– de 3 mois)
- Avis d'imposition année :
- Pièce d'identité
- Photos d'identité conformes
- Permis de conduire
- Carte vitale
- Livret de famille
- Bulletins de salaires des 3 derniers mois
- C.V.
- RIB
- Attestations : loyer, succession.....
.....
- Téléphone portable dont le numéro est référencé auprès des organismes (en cas d'envoi d'identifiants ou de lien d'activation pendant la procédure)
- Carte bancaire (en cas de démarches en ligne payantes)
- Autre :
.....



point-justice
informer, orienter, aider



LA POSTE



FINANCES PUBLIQUES



Je ne sais pas trop
où et comment
faire ma demande
de carte grise

Malo
23 ans

J'ai du mal
à réaliser ma
demande d'APL
sur internet

Josiane
63 ans



**VENEZ,
ON VA S'EN
OCCUPER !**

PROCHE DE VOUS,

PROCHE DE CHEZ VOUS

Santé, famille, retraite, logement, impôts...
chez France services, nos agents vous accueillent
à moins de 30 minutes de chez vous et sont heureux
de vous aider dans vos démarches du quotidien.

**Trouvez la France services la plus proche
de chez vous sur france-services.gouv.fr**



France services vous permet d'accéder facilement aux services publics :

Accueil

informations et orientation



Accompagnement

dans vos démarches administratives



Mise à disposition

d'outils informatiques et aide à l'utilisation des services numériques



VOS SERVICES ET PERMANENCES À



5, avenue du Lévézou
12430 Villefranche de Panat
tel : 05 65 46 46 53
@ : france-services@villefranche-de-panat.fr

Mardi, Jeudi, vendredi : de 9h à 13h
(sur rendez-vous l'après-midi)
Mercredi : 9h à 13h/14h à 18h
Samedi : de 9h à 13h
(possibilité de rendez-vous après 18h)

Plus d'informations dans votre France services
ou sur france-services.gouv.fr